

# VERS DES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS DEVENANT UN ÉLÉMENT DURABLE ET SÉDUISANT POUR LEUR VOISINAGE — QUALITÉS REQUISES



**A**ssurer une gestion sûre des déchets radioactifs à long terme constitue un enjeu particulier, le principal défi étant, tant du point de vue technique que sociétal, celui de réaliser localement une installation susceptible de remplir sa mission sur plusieurs générations. Il faut pour ce faire que la société puisse disposer des connaissances scientifiques et de l'expertise technique, ainsi que de ressources adéquates. Par ailleurs il est crucial que la population locale ait accepté de vivre avec une telle installation ainsi que d'aider à la préserver au cours du temps. Comment une installation et son site peuvent-ils mieux s'intégrer dans la collectivité d'accueil et comment peuvent-ils rester séduisants sur le long terme? Pour relever ces défis, il est nécessaire que la présence de l'installation améliore réellement les perspectives de qualité de vie locale sur plusieurs générations.

Lorsqu'une installation s'intègre bien et apporte une valeur ajoutée, elle a plus de chances d'être durablement «adoptée» par les membres de la collectivité d'accueil. Le Forum de l'AEN sur la confiance des parties prenantes (FSC) constate que des caractéristiques spécifiques de conception d'ordre fonctionnel, culturel et matériel peuvent être mises à profit pour maximiser le potentiel de l'installation à s'intégrer, à s'adapter et à contribuer directement à l'idéal de mode de vie de la collectivité d'accueil.



## Les caractéristiques de conception d'ordre fonctionnel Pour accroître la flexibilité quant à la réutilisation potentielle de l'installation.

L'installation de gestion des déchets radioactifs doit répondre à son principal objectif, qui est d'assurer la gestion à long terme des déchets radioactifs dans des conditions de sûreté et de sécurité. Toutefois, toutes les parties de l'installation ne doivent pas forcément continuer à assurer cette fonction initiale à tout moment et il peut s'avérer souhaitable dans l'avenir de les employer à d'autres fins. Il serait donc avantageux de concevoir

et de construire certaines parties de l'installation dans l'optique qu'elles puissent ultérieurement servir à de nouvelles fonctions, notamment pour la collectivité d'accueil. Une conception orientée par la recherche de multifonctionnalité multiplie, dans l'immédiat et dans l'avenir, les possibilités d'utilisations diversifiées de l'installation, permettant ainsi de servir plus directement les intérêts des résidents et des visiteurs.

## Les caractéristiques de conception d'ordre culturel Pour permettre à l'installation de refléter et de renforcer «ce qu'il y a de meilleur» dans une société ou une collectivité.

Les caractéristiques d'ordre culturel permettent de transmettre un patrimoine reconnu, communiquer une signification symbolique ou promouvoir des idéaux. Les partenaires techniques travaillant conjointement avec les parties prenantes pour concevoir et insérer l'installation dans sa collectivité d'accueil peuvent y incorporer originalité et qualité esthétique, caractère pratique et symbolique, envisager pour les résidents et les visiteurs des opportunités de ren-

contre, d'apprentissage, de détente et de récréation. Lorsque les membres de la collectivité locale sont associés à ce processus — tout en bénéficiant par ailleurs des indispensables garanties institutionnelles et provisions socio-économiques — il leur devient plus aisé de promouvoir des avancées en ce qui concerne le niveau d'éducation, la définition de l'image de marque de la collectivité ou la capacité de celle-ci à résoudre ses problèmes.

## Les caractéristiques de conception d'ordre matériel Pour préserver le lien entre les personnes et leur territoire ainsi que le sentiment de familiarité et de sécurité.

L'architecture de l'installation peut favoriser son insertion harmonieuse dans le paysage. La collectivité retire un bénéfice supplémentaire d'un site conçu pour être attractif, fonctionnel, accessible, ouvert et accueillant. Les collectivités locales font remarquer que si une installation

autorisée à fonctionner peut être librement visitée, parcourue ou utilisée à des fins agréables, c'est qu'elle doit, forcément, être sûre. La protection recherchée est mieux accomplie si, par sa réalisation, l'installation ne souligne pas la notion de danger et ne perturbe pas le paysage.

## CARACTÉRISTIQUES DE CONCEPTION, LEURS SPÉCIFICITÉS ET LA VALEUR AJOUTÉE QU'ELLES PEUVENT APPORTER À UNE COLLECTIVITÉ

	CARACTERISTIQUES DE CONCEPTION	SPÉCIFICITÉS	VALEUR AJOUTÉE
<b>FONCTIONNELLES</b>	<b>Multi fonctionnalité ou polyvalence</b>	L'installation remplit sa mission première qui est d'assurer la gestion sûre des déchets radioactifs mais se prête également à d'autres usages, notamment les loisirs et l'enseignement.	Possibilité pour un éventail plus large de personnes d'intégrer l'installation dans leur vie quotidienne. Des utilisations diversifiées de l'installation sont possibles à court terme.
	<b>Adaptabilité</b>	Des fonctions supplémentaires prévues à la conception peuvent être intégrées moyennant un coût acceptable ou nul.	Des utilisations diversifiées de l'installation à court terme.
	<b>Flexibilité</b>	Des fonctions nouvelles et imprévues peuvent être intégrées moyennant un coût acceptable.	Des utilisations diversifiées de l'installation sont possibles à long terme, même des transformations majeures.
<b>CULTURELLES</b>	<b>Originalité</b>	L'installation est attrayante, reconnaissable et « à nulle autre pareille ».	Possibilité pour l'installation de devenir un symbole, un trait bien connu, emblématique et objet d'admiration de la région. Les résidents peuvent tirer fierté de l'existence de l'installation ; celle-ci peut devenir un élément positif de l'identité locale.
	<b>Qualité esthétique</b>	L'installation est belle à voir et agréable à « vivre ».	Possibilité pour les résidents de retirer un certain plaisir de la présence de l'installation plutôt que de l'éviter ou de la rejeter.
	<b>Compréhensibilité</b>	L'installation et ses fonctions sont faciles à comprendre.	Le projet et l'installation de l'activité de gestion des déchets radioactifs sont liés à la vie quotidienne.
	<b>Caractère mémorial</b>	L'installation et le site ont un caractère mémorial de sorte que les gens (aujourd'hui et demain) savent ce qu'ils ont devant eux et connaissent un peu son histoire.	L'identité et la culture locales sont préservées et mises en évidence. Les choix et les réalisations de la société sont consignés.
<b>PHYSIQUES</b>	<b>Intégration</b>	L'installation respecte le "genus loci" (l'esprit du lieu), s'intègre dans le paysage et le complète. Le site comporte des éléments qui renforcent son attractivité, son caractère pratique et sa convivialité.	L'installation n'empiète pas sur l'espace vital des résidents et ne perturbe pas leur attachement au territoire.
	<b>Agrément</b>	Le site comporte des éléments qui renforcent son attractivité, son caractère pratique et sa convivialité.	Possibilité pour les gens d'aller vers le site avec enthousiasme et de tirer satisfaction de son utilisation.
	<b>Accessibilité</b>	Une grande partie de l'installation est ouverte ; clôtures et barrières sont réduites à l'essentiel.	Sentiment de sécurité et de lieu familier plutôt que sentiment d'une menace.

*La réflexion sur la conception et la mise en œuvre est préférable dès les premiers stades de la planification — avant même que l'accord final d'implantation ne soit conclu.*

Il faut du temps pour élaborer de nouvelles idées et pour déterminer où se situe l'intérêt des collectivités. Les informations et les idées tirées des premiers échanges avec les différents acteurs de la gestion des déchets devraient permettre à une collectivité locale de décider si elle souhaite postuler comme collectivité d'accueil et prendre alors part, à sa propre manière, aux différentes phases de validation (ou non) de site et d'implantation de l'installation.

Il est admis que toutes les décisions de conception devant concourir à une relation positive entre site et collectivité d'accueil ne pourront être arrêtées avant de postuler. Avant qu'un site précis ne soit arrêté, les institutions ne peuvent, en règle générale, s'engager sur la forme définitive de l'installation. Par ailleurs, le lien qui s'établira entre une collectivité et une installation ou

un site est lié en partie à des événements extérieurs tels que les performances en matière de sûreté nucléaire, les déclarations des acteurs politiques, etc. Néanmoins, des études de faisabilité et des enquêtes en sciences sociales réalisées tôt dans le processus décisionnel peuvent étayer le dialogue au sein de la collectivité d'accueil en l'aidant à formuler ses aspirations. Cela correspond aux dispositions de la Convention d'Aarhus de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe qui a donné à de nombreux citoyens européens le droit officiel de participer aux décisions ayant trait à leur environnement.

**Le principal message du FSC est le suivant :**

**« Ne cachez pas ces installations. Ne les isolez pas, mais INTÉGREZ-LES dans la collectivité »**